

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 49 (1957)
Heft: 5

Artikel: Les syndicats et la Commission de coordination
Autor: Steiner, Arthur
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385005>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

49^{me} année

Mai 1957

N^o 5

Les syndicats et la Commission de coordination

Par *Arthur Steiner*

Le Conseil fédéral a institué une Commission de coordination, de caractère consultatif, chargée d'examiner les mesures propres à tempérer la conjoncture et à maintenir la stabilité de la monnaie. Cette décision montre que le rythme présent de l'expansion économique inquiète le Conseil fédéral et d'autres milieux. De quoi s'agit-il?

L'économie suisse présente certaines particularités qui la distinguent de celle d'autres pays. Nous devons exporter 40% en moyenne de notre production pour maintenir le plein emploi. C'est dire que notre prospérité et nos niveaux de vie dépendent largement du commerce extérieur. L'évolution des exportations a toujours commandé étroitement l'essor des branches qui travaillent pour le marché intérieur. De 1938 à 1956, la valeur de nos exportations est passée de 1300 à 6200 millions de francs; même compte tenu de la dépréciation de la monnaie, cette progression est énorme. En 1938, on notait encore 91 000 personnes en quête d'emploi. En 1956, non seulement leur nombre était insignifiant, mais l'économie suisse occupait 320 000 travailleurs étrangers. Pendant la même période, le revenu national est passé de 9 à 25 milliards. 8200 logements ont été construits en 1938, mais 31 300 en 1955; en 1956, les projets de construction portaient sur une somme de 4,3 milliards. Ces chiffres traduisent l'amélioration de notre situation économique, une amélioration due essentiellement à l'essor du commerce extérieur. Toutes les catégories de la population en ont bénéficié, encore que dans une mesure variable. C'est dire que l'Etat, les employeurs et les travailleurs sont éminemment intéressés au maintien du plein emploi, mais à la condition qu'il soit contenu dans des limites raisonnables. A cet effet, nous devons éviter tout ce qui pourrait affaiblir notre capacité de concurrence sur les marchés internationaux; nous devons même nous employer à l'accroître et à l'asseoir sur des bases plus solides encore.

On donne à entendre ici et là que le plein emploi et la prospérité, considérés à l'échelle mondiale, reposeraient sur des fondements moins solides qu'hier. Est-ce vrai? Nous n'avons pas la possibilité de le vérifier. L'évolution de la conjoncture est commandée par de multiples facteurs, dont il est difficile d'apprécier tant soit peu exactement la portée et l'influence. Quoi qu'il en soit, nous devons nous garder de tout pessimisme de commande.

En Suisse, l'expansion économique s'est encore accentuée ces derniers temps. La température économique est même devenue fiévreuse. Diverses industries révèlent une tendance grandissante à accroître trop hâtivement et de manière malsaine leurs capacités de production. Le volume des constructions industrielles, commerciales, artisanales et publiques augmente sans cesse — alors que l'activité tend à flétrir dans le secteur du logement. L'industrie du bâtiment occupe aujourd'hui 80 000 travailleurs étrangers. Dans les autres secteurs de l'économie également, les effectifs de la main-d'œuvre étrangère continuent d'augmenter. L'évolution de la conjoncture est devenue proprement tempétueuse. Alors que sévissait la crise de l'entre-deux-guerres, on avait fini par cesser d'espérer une amélioration; un pessimisme qui grandissait contribuait à aggraver toujours davantage la dépression. La situation est actuellement inversée: on considère cette prospérité comme devant être sans fin — ce qui est évidemment toujours préférable à une psychose de crise; l'optimisme est à l'ordre du jour. C'est fort bien, mais à la condition que l'on garde le sens de la mesure. Ce n'est malheureusement pas le cas. Le sens de la mesure se perd. Ce que l'on appelle le miracle économique obnubile la raison d'un nombre croissant de gens.

Plus la lumière est vive et plus les ombres sont fortes. Les ombres de cette fiévreuse prospérité, ce sont un renchérissement qui va croissant, une dépréciation lente de la monnaie, une inflation assimilable à ces fièvres pernicieuses qui affaiblissent progressivement l'organisme. Bien que l'indice du coût de la vie s'inscrive déjà à 177 points, on enregistre sans cesse de nouvelles exigences dans le secteur des prix. L'agriculture a demandé de nouveaux relèvements des prix du lait, de la viande et des produits des champs. Les propriétaires d'immeubles n'attendent qu'un instant de faiblesse du Conseil fédéral pour augmenter encore une fois les loyers. La Société suisse des cafetiers et restaurateurs impose des hausses de prix hors de toute nécessité économique. Les prix sont en mouvement. Ces hausses risquent de déclencher des réactions en chaîne. En bref, nous sommes menacés d'un renchérissement plus marqué que celui que l'on enregistre à l'étranger.

Le tableau comporte encore d'autres ombres. L'an dernier, les importations ont dépassé de 1,4 milliard les exportations, ce qui est dû en partie aux événements internationaux, qui nous ont contraints

de compléter nos approvisionnements. Il n'en reste pas moins que les milieux bien informés estiment que nous n'enregistrerons plus une balance commerciale aussi favorable que celle que nous avons connue jusqu'à maintenant.

Parmi ceux qui suivent d'un œil critique l'évolution économique, d'aucuns estiment que le ralentissement de l'épargne n'est pas étranger au phénomène de surexpansion économique; le peuple suisse, dit-on, préfère vivre mieux qu'épargner. M. le conseiller fédéral Streuli et M. Schwegler, président de la Banque Nationale Suisse, constatent qu'au cours des dernières années les énormes besoins consécutifs à la cadence des investissements ont été très largement supérieurs à l'accumulation normale des capitaux. L'épargne pratiquée par l'intermédiaire des banques serait en régression. En liaison avec le renchérissement, certains milieux épargneraient moins, mais consommeraient davantage. Mais il conviendrait cependant de tenir compte de l'épargne collective.

Mais tandis que l'épargne diminue, l'expansion du commerce extérieur, les investissements de l'économie privée et des pouvoirs publics font enfler la demande de capitaux. Nous sommes arrivés au point où le marché des capitaux n'est plus en mesure de faire face aux exigences. Quelques exemples suffiront à le démontrer. La construction des centrales hydro-électriques qui sont projetées — y compris l'aménagement du réseau de distribution — exigera 12 milliards, dont 3 milliards d'ici à 1962. La modernisation du réseau routier absorbera 3 milliards et l'épuration des eaux usées de 3,5 milliards; parallèlement, les divers projets de construction de la Confédération, des cantons, des communes, des chemins de fer exigeront, eux aussi, un certain nombre de milliards. Et tous ces projets sont réputés urgents. Chacun veut être servi le premier: les producteurs d'électricité, les automobilistes. Personne ne veut entendre parler d'établir un horaire des investissements selon le degré d'urgence. En effet, chacun craint, le renchérissement poursuivant sa marche en avant, de payer d'autant plus cher que l'exécution des projets est différée plus longtemps. Mais cette nervosité, cette surenchère aboutissent à ce beau résultat: les prix plus élevés que l'on redoute de devoir payer demain, il faut les acquitter dès maintenant!

Cette situation a quelque chose de malsain. Nous nous garderons cependant de dramatiser inutilement; mais nous n'en pensons pas moins que cette évolution est de nature à aggraver les difficultés de demain.

Nous sommes arrivés à un stade où l'économie suisse doit faire le partage entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Les syndicats donnent la préférence à un potentiel économique élevé. L'accroissement de la production et l'amélioration de la qualité doivent contribuer tout autant que l'argent à l'élévation des niveaux de vie des ouvriers et des employés. Il est dès lors naturel que les syndicats

souhaitent que l'industrie poursuive son essor et augmente encore sa productivité. A cet effet, elle doit disposer d'assez de main-d'œuvre et de capitaux. Il faut cependant faire en sorte que les investissements demeurent dans des limites raisonnables. Tant que la température économique est demeurée normale, la Suisse a disposé en suffisance des capitaux dont elle avait besoin. Mais les investissements étant devenus excessifs, la demande de capitaux a enflé démesurément et l'on a enregistré une pénurie de liquidités qui a déclenché une hausse du loyer de l'argent. On sait que toute élévation des taux hypothécaires peut entraîner à sa suite une augmentation des loyers et des prix agricoles. A son tour, cette évolution déclenche des mouvements de salaire — dont l'objet est de maintenir le pouvoir d'achat, et qui n'apportent aucune amélioration de ce dernier.

Les investissements se maintiennent à un niveau exagérément élevé. Cet état de choses suscite des craintes sérieuses pour l'avenir. En effet, un équipement industriel qui se révèle pléthorique rend notre économie plus sensible aux crises. N'oublions pas que l'industrie des machines et l'horlogerie assument à peu près la moitié de nos exportations, ce qui suppose une structure assez unilatérale de notre économie. En phase de dépression, les entreprises dont la capacité de production a été anormalement accrue ne sont plus en mesure d'écouler suffisamment de produits et elles deviennent déficitaires; elles sont alors contraintes de réduire les salaires ou de licencier du personnel. C'est pourquoi les syndicats doivent s'opposer aux surinvestissements, qui sont préjudiciables à longue échéance.

L'Union syndicale a donc toujours demandé que les investissements fussent freinés et ramenés à un niveau normal. Nous reconnaissons cependant que, dans une économie libre, cette exigence se heurte à des difficultés considérables. La Commission de coordination aura pour tâche d'étudier très sérieusement ce problème. En effet, elle ne pourra combattre efficacement le renchérissement — dans la mesure du moins où il est provoqué par des facteurs indigènes — que si elle s'applique tout d'abord à tempérer le rythme de l'activité économique. A notre avis, c'est l'excès des investissements qui a donné jusqu'à maintenant l'impulsion la plus forte à la montée du coût de la vie. La Commission de coordination doit rechercher les moyens de freiner les immobilisations de capitaux non seulement dans l'économie privée, mais aussi dans le secteur public, où il convient de différer l'exécution des projets qui ne sont pas urgents; cette remarque vaut avant tout pour les cantons et les communes. Certes, ce ne sera pas toujours facile, parce qu'il est incontestable qu'il est urgent de construire des écoles et des hôpitaux. Il est vrai aussi que la commission ne disposera pas du bras séculier qui serait nécessaire pour imposer cette discipline. Et personne n'est disposé à lui attribuer des compétences. Dans ces con-

ditions, on peut se demander si le moyen le plus rationnel ne consisterait pas à dresser un horaire des investissements, établi selon le degré d'urgence.

Mais pour freiner les immobilisations de capitaux et les ramener à un niveau raisonnable, il faut aussi prendre des mesures propres à limiter l'expansion des crédits. Si nous voulons éviter d'être contraints ultérieurement de résoudre des problèmes encore plus difficiles, ces mesures restrictives doivent être conçues de manière efficace. Parallèlement, il faudra s'efforcer de maintenir les taux hypothécaires au niveau le plus bas possible. Il faut aussi se rendre à l'évidence que la décision de renoncer à toute politique restrictive dans le secteur du crédit ne suffirait pas, à elle seule, à assurer la stabilité de l'intérêt hypothécaire. En effet, si on laissait parallèlement bride sur le cou à l'essor économique, on enregistrerait de nouveau, à brève échéance, une pénurie de capitaux, laquelle ferait monter les taux hypothécaires. D'ailleurs, les restrictions en matière de crédit ne constituent pas un frein assez puissant pour ralentir la cadence tumultueuse de l'expansion, parce qu'elles sont sans effet sur les entreprises qui pratiquent l'autoinvestissement. En bref, seules des ententes conclues de plein gré pourraient être efficaces. C'est à les réaliser que doit s'employer la Commission de coordination.

Le second des problèmes qui nous préoccupe est celui des *salaires* et de *leur évolution ultérieure*. A ce propos circulent des bruits étranges. On donne à entendre que les salaires sont augmentés à une cadence accrue, ce qui a naturellement eu pour effet d'accélérer le renchérissement. On ajoute aussi que les producteurs reversent dans une mesure croissante sur les prix les charges supplémentaires de main-d'œuvre. Dans nombre d'entreprises, l'accroissement de la productivité aurait atteint un plafond, ou ne pourrait plus être poussé au même rythme. On fait encore observer que, même lorsque l'amélioration de la productivité est suffisante pour permettre de « digérer » les hausses de salaire, ces dernières déclenchent des augmentations ailleurs, dans des entreprises qui, elles, ne sont pas en mesure de compenser ces charges nouvelles par un accroissement du rendement.

L'évolution des salaires n'a rien d'extraordinaire. Depuis 1949, le revenu national (nominal) a augmenté de 34%. Pendant la même période, le revenu du travail — qui comprend les salaires, les traitements, les prestations sociales — s'est accru de 30%, c'est-à-dire moins fortement que le revenu national. En revanche, les bénéfices des entreprises ont enflé de 68% (les dividendes distribués de 46% et les dividendes non distribués de 102%).

Ces chiffres démentent les allégations de ceux qui qualifient de « factice » la prospérité des entreprises fondées non pas sur les marges, mais sur les quantités écoulées. Cette conjoncture est aussi

« dorée » que celle qui repose sur un élargissement des marges, avec cette différence cependant qu'elle est plus fragile et qu'il suffit d'une légère régression des ventes pour que les entreprises deviennent déficitaires. On sait ce qu'il est advenu des bénéfices distribués: que la conjoncture soit « factice » ou non, les actionnaires ne sont pas à plaindre.

Quant à la masse des dividendes non distribués (qui s'est accrue dans une proportion de 102%), elle a fortement contribué à la sur-expansion économique parce qu'elle alimente l'autoinvestissement. Si le relèvement des salaires avait été moins marqué, l'augmentation des dividendes non distribués et l'autoinvestissement auraient été plus accentué. C'est dire qu'il est nécessaire d'établir entre les bénéfices et les salaires une relation raisonnable qui empêche des investissements excessifs puis, de fil en aiguille, une progression du renchérissement et un affaiblissement du pouvoir d'achat. De même, la constitution de réserves de crise est de nature à tempérer les immobilisations de capitaux. C'est pourquoi on doit regretter que l'industrie ne leur ait pas accordé suffisamment d'importance jusqu'à maintenant.

L'accroissement de la productivité variant selon les branches, les salaires ne sauraient augmenter partout dans la même mesure. Depuis quelque temps, certains milieux donnent à entendre qu'il faut différer tout relèvement des salaires réels tant que la productivité ne s'est pas accrue partout — y compris dans l'agriculture. Ce principe est inapplicable. On sait qu'en période de crise les sacrifices imposés aux travailleurs varient selon la situation des diverses branches; si cette dernière est déterminante en phase de dépression, elle doit le demeurer en temps de prospérité.

Quant à la question de la main-d'œuvre étrangère, nous avons déjà déclaré à plusieurs reprises que les effectifs de travailleurs étrangers ont atteint un plafond qui ne saurait plus être dépassé, du moins dans l'industrie et l'artisanat. Il est évident qu'un accroissement de ces effectifs rendrait illusoire les mesures prises par ailleurs pour tempérer la conjoncture; la Commission de coordination devra donc se préoccuper sérieusement de ce problème. Jusqu'à maintenant, les syndicats ne se sont pas opposés à l'immigration de cette main-d'œuvre; il va sans dire qu'ils adopteraient un autre comportement s'il apparaissait que le recours aux travailleurs étrangers a pour objet non plus de corriger des goulots d'étranglement, mais d'exercer une pression sur les salaires.

*

J'ai exposé quelques-unes des tâches essentielles de la Commission de coordination. Celle-ci ne se préoccupera ni de bloquer les prix ni de bloquer les salaires. En Suisse, un blocage des prix ne peut être envisagé en aucun cas, pour la simple raison que l'évolution du

coût de la vie est commandée dans une large mesure par le mouvement des prix à l'étranger. Mais si un blocage des prix est impossible, un blocage des salaires l'est tout autant. La Commission de coordination n'est pas appelée à reprendre purement et simplement la succession de feu la Commission de stabilisation. Nous ne disposons plus, à cette effet, d'un contrôle des prix armé de pouvoirs suffisants. Mais la commission n'en devra pas moins se préoccuper très sérieusement des moyens d'arrêter ou de freiner le renchérissement. Cette activité est dans l'intérêt le mieux compris des travailleurs.

Les considérations qui précèdent indiquent que le Comité de l'Union syndicale a eu parfaitement raison d'adhérer à cette commission — où les syndicats doivent faire entendre leur voix. Certes, nous n'avons pas participé à la seconde Conférence économique convoquée par le Conseil fédéral; je dirai simplement que non seulement l'incident qui en fut la cause est liquidé, mais que le renchérissement a fait de tels progrès depuis lors que les divers groupements économiques ont désormais le devoir de rechercher ensemble des solutions communes.

De manière générale, la mission dévolue à la Commission de coordination est tenue pour indispensable. Des voix de plus en plus nombreuses s'étonnent même qu'elle n'ait pas commencé plus tôt son activité. Apprécions cependant avec prudence cette impatience. Nombre de ceux qui recommandent aux syndicats et aux travailleurs d'être sages, de modérer leurs prétentions, se soucient comme de Colin Tampon de garder la mesure. Le renchérissement n'ayant pas modéré son rythme, on cherche des boucs émissaires et l'on n'est que trop heureux d'accuser l'Union syndicale d'avoir retardé dangereusement la réunion de la Commission de coordination; d'ici à conclure que si la hausse des prix s'est poursuivie sans entrave les syndicats libres en sont responsables, il n'y a qu'un pas. Et il est franchi allégrement.

Nous n'avons aucune raison de nous excuser de n'avoir pas participé à la Conférence économique convoquée en octobre dernier par le Conseil fédéral. Nous réagirons de la sorte chaque fois que l'on croira pouvoir nous traiter en quantité plus ou moins négligeable. J'ajoute qu'au cours de la semaine de Noël une délégation de l'Union syndicale a eu une entrevue avec M. le conseiller fédéral Holenstein au sujet de la participation de l'U. S. S. aux travaux de la commission. Une entente est intervenue à ce sujet; seule restait à préciser l'ampleur de notre représentation. Il serait intéressant de connaître les raisons pour lesquelles le Conseil fédéral a attendu de décembre à avril pour régler — à notre satisfaction — cette affaire. Il n'y a pas eu de divergences de vues. Car, enfin, il n'était pas difficile au Conseil fédéral de comprendre que l'Union syndicale suisse doit avoir au sein de la commission une représentation plus forte

que les syndicats minoritaires. Mais quoi! on sait que les moulins fédéraux tournent lentement. Quoi qu'il en soit, cet incident a montré qu'il est nécessaire que les travailleurs soient de nouveau représentés au sein du gouvernement. L'Union syndicale doit s'y employer.

Avant de terminer, je voudrais encore mentionner un troisième point. La Commission de coordination a été convoquée pour le 9 mai; à ce moment, le Conseil fédéral se sera prononcé sur les revendications agricoles. Tout se passe comme si le Conseil fédéral, en soustrayant les prix agricoles à l'examen commun des représentants des groupements économiques, voulait donner à entendre que seul le problème des salaires demeure à l'ordre du jour et que la commission aura, de cette manière, d'autant plus de temps pour le discuter. L'Union syndicale n'aime pas être mise face à des faits accomplis. Mais nous avons une tâche à accomplir au sein de cet organisme, nous avons certaines choses à dire et d'autres à mettre au point.

L'Union syndicale sera toujours acquise aux solutions raisonnables, car enfin les travailleurs sont intéressés plus qu'aucune autre catégorie de la population à la stabilité de la monnaie et du pouvoir d'achat. L'Union syndicale n'a cessé de faire preuve de mesure. Elle n'a jamais imposé des augmentations de salaire qui ne soient pas compatibles avec les exigences qu'implique le maintien d'une économie saine.

L'économie suisse se trouve placée face à des problèmes vitaux: le maintien du plein emploi et du pouvoir d'achat. L'Union syndicale commetttrait la plus grave des erreurs et se soustrairait à ses responsabilités si elle refusait de discuter ouvertement ces problèmes avec les autres milieux économiques. Nous ne redoutons pas cette discussion et nous sommes prêts à porter notre part des responsabilités. Je pense que vous partagez ce point de vue et que vous reconnaissiez au Comité syndical la liberté d'action dans toutes les décisions touchant la défense des intérêts de nos membres.

Débuts de la Commission consultative en matière de politique conjoncturelle

Le 9 mai, à Berne, s'est réunie pour la première fois la déjà célèbre Commission de coordination, dont parle Arthur Steiner, dans ce même numéro, rebaptisée officiellement *Commission consultative en matière de politique conjoncturelle*, ce qui fait plus scientifique, plus léger et plus frais!

Au cours de ce premier échange de vues, la commission constate que les « tendances galopantes » de la conjoncture s'accentuent et